

BULLETIN MUNICIPAL de St-Martin-du-Vieux-Bellême

N° 32 - Décembre 2024

Sommaire

Mot du Maire	page 1	Fibre optique - Adressage - Profil Commune	pages 10 - 12
Vie de la commune - Les Finances	pages 2 - 3	Manifestations de la Commune/ SM Patrimoine	pages 13 à 15
Les Travaux	pages 4 - 6	Comité des Fêtes	pages 16 - 17
Inauguration de la Déviation	page 7	Services utiles, État Civil, Agenda	pages 18 - 19
Ordures ménagères - Assoc. Perche Actif - Yoga	pages 8 - 9	Informations pratiques	page 20

Édito de Serge CAILLY, votre Maire

L'année 2024 se termine. Quelle année ? Elle aura, en effet, été marquée sur le plan international par la poursuite de la guerre en Ukraine et l'embrassement du Proche Orient. En France, l'année aura été celle des commémorations du 80^{ème} anniversaire de la libération et par l'organisation en France des jeux Olympiques et Paralympiques, manifestations qui ont connu un très grand succès. Nous pouvons nous réjouir que durant cette période, la mélancolie et la grogne ont été gommées même chez les plus sceptiques. Nous ne pouvons aussi qu'admirer le courage et la ténacité de tous ces athlètes qui sont prêts à se surpasser.

Cette année 2024 a aussi été celle des élections européennes et législatives, ces dernières provoquant une grande instabilité politique, sans doute durable, dans notre pays en raison d'un Parlement beaucoup trop fragmenté.

Dans ce contexte de crise politique aiguë, les collectivités territoriales, notamment les plus grandes, devront contribuer d'une manière ou d'une autre à l'effort collectif absolument nécessaire pour ramener en 2025 le déficit public à 5% encore pourtant très important. Cela dit, les maires doivent être respectés. Ils ne sont pas à l'origine de l'état des comptes publics tout comme ils ne sont pas la cause de la crise du logement catalysée par des politiques publiques visant à rendre rare le foncier constructible. Les maires sont les artisans de la démocratie locale en ayant une action directe sur le quotidien des habitants et sur l'engagement civique. Le Président de l'Association des Maires de France vient d'ailleurs de lancer cet avertissement à l'Etat lors du congrès de novembre « Si on veut éviter que les prochains gilets jaunes soient en écharpe tricolore, il va falloir véritablement retrouver le sens de la décentralisation, de la subsidiarité, de la performance publique et faire confiance aux communes, car les communes, heureusement sont là ».

Pour notre part, nous continuons d'assumer dans des conditions toujours plus complexes et difficiles nos missions de service public au quotidien en répondant aux besoins concrets des habitants. En effet, si nous ne sommes pas concernés par les violences verbales ou physiques à l'encontre des élus, en très forte augmentation au niveau national, nous déplorons néanmoins une hausse significative des problèmes de voisinage ou encore des comportements polémiques de certains administrés qui nous font s'interroger d'ailleurs tout particulièrement sur leur réel intérêt à agir.

Vous trouverez dans ce bulletin de fin d'année les informations concernant notamment la situation de nos finances, la rénovation des routes devenues communales suite à la mise en service de la déviation, le détail des investissements et des activités de la commune et de nos associations au cours de cette année 2024. J'attire également votre attention sur le document « profil synthétique » de la commune qui confirme la baisse significative de notre population et surtout son vieillissement.

Je terminerai cet édito en vous informant de la mise en place en cours d'un chantier important, celui de l'adressage, chantier lancé il y a maintenant plus d'un an dont vous trouverez le rappel des modalités dans ce bulletin.

— LA VIE DE LA COMMUNE —

Les décisions du Conseil Municipal

Conseil du 15 janvier 2024

- Délibération pour la convention d'implantation et d'usage de conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères SMIRTOM/CDC/Communes
- Proposition de vente d'une partie d'un terrain C425 à La Bruyère à M. Andréotti et Mme Sougy

Conseil du 18 mars 2024

- Délibération pour l'application de la fongibilité des crédits pour le budget 2024
- Vote du compte administratif 2023
- Vote des taux des impôts directs locaux
- Vote des subventions 2024
- Règlement des cimetières
- Proposition d'une subvention pour l'achat d'un composteur en bois pour les Saint-Martinois

Conseil du 25 mars 2024

- Vote du compte de gestion 2023
- Affectation du résultat 2023
- Vote du budget 2024
- Approbation sur les préconisations du Parc Naturel du Perche concernant les méthanisations

Conseil du 27 mai 2024

- Délibération sur les voies de la commune dans le cadre de l'adressage
- Délibération sur le projet de vente de la parcelle D679 à l'Orée du Golf.
- Délibération sur le plan mobilité de la CDC
- Délibération pour la vente du broyeur
- Délibération sur la participation financière de la commune à la banque alimentaire de Bellême
- Délibération pour une subvention d'un voyage scolaire

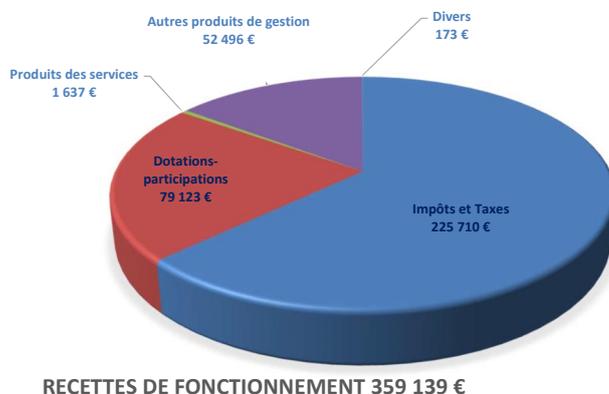
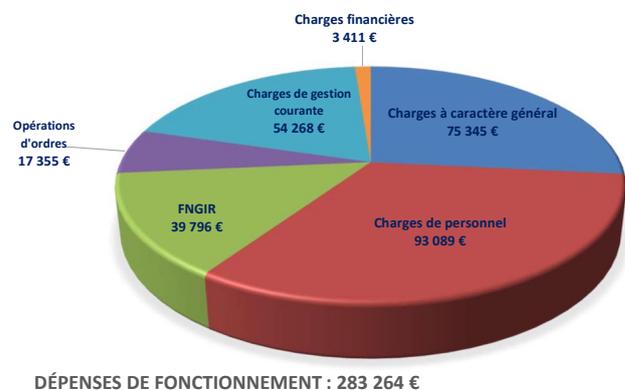
Conseil du 09 septembre 2024

- Délibération de la création d'un poste agent de maîtrise pour 35 h
- Mise à jour de la délibération sur le RIFSEEP
- Délibération d'une subvention d'un voyage scolaire
- Délibération de l'avenant de la convention de la cantine scolaire de Bellême
- Délibération de la convention de la cantine scolaire des enfants allant à St Michel
- Délibération pour louer la salle des associations à une professeure de Yoga
- Délibération pour le fonds de concours 2024 de la CDC

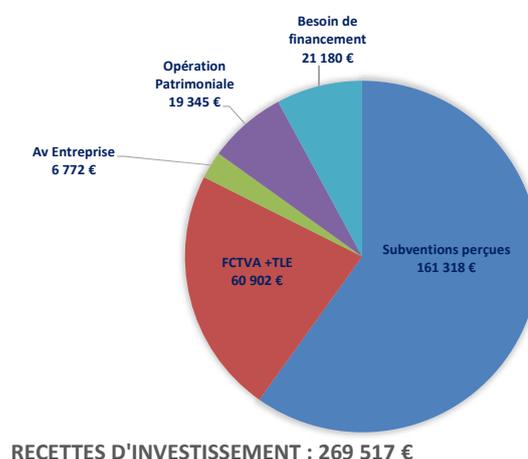
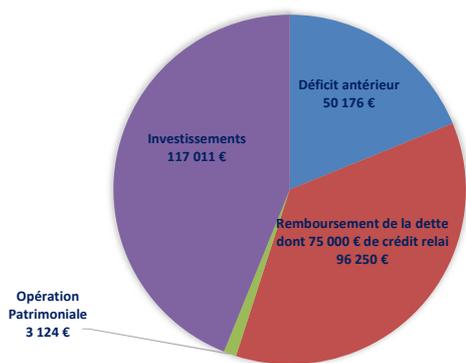
LES FINANCES

Lors de la séance du Conseil du 18 mars 2024, le Conseil municipal de Saint-Martin a adopté le compte administratif 2023 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 75 877.42 € et un résultat cumulé de 350 409.89 € en concordance avec la situation de trésorerie de notre commune, qui est constitué d'un résultat exceptionnel de 45 000 €, la commune ayant négocié une soulte du Conseil Départemental dans le cadre de la déviation.

Cette situation est validée par la Trésorerie Générale à travers le compte de gestion.



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 266 561 €



Endettement de la commune au 31.12.2023 : 191 537.44 €

Emprunt 2022 pour rénovation de l'église.....	139 732.13 €
Emprunt 2013 (15 ans) pour enfouissement des Réseaux au lotissement des Tilleuls	51 805.31 €

Budget primitif 2024

Le budget primitif 2024 a été voté par le Conseil Municipal. Il est, bien entendu, équilibré. Il se compose en deux parties :

- la section de fonctionnement à 319 746.33 € est composée des dépenses et des recettes qui permettent à la commune d'assurer ses missions au quotidien.
- la section d'investissements à 156 010.25 € qui nous permet de continuer à mener à bien nos différents programmes de travaux.

LA FISCALITE LOCALE 2024 :

Les taux des impôts directs 2024, votés au budget primitif, restent inchangés. Les bases nous sont notifiées par les services fiscaux.

- Taxe d'Habitation (pour résidences secondaires) 9,09 %
- Taxe Foncière (bâti)(commune + département) 35,72 %
- Taxe Foncière (non bâti)..... 19,29 %

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES

Le Conseil Municipal oriente l'attribution des subventions vers :

- les associations de St Martin (Comité des Fêtes, St Martin Patrimoine),
- les enfants de la commune (moins de 16 ans) participant à un voyage scolaire et/ou des activités sportives,
- les associations caritatives installées principalement dans le périmètre de la commune.

Un montant de 3.000 € a été reconduit

Travaux réalisés

RUE BELLE FONTAINE

Des travaux de gestion des eaux pluviales ont été réalisés rue Belle Fontaine.

Une grille a ainsi été posée sur la largeur de la chaussée pour éviter que l'eau traverse la rue Pierre de Romanet.



Les raccordements de la voie ont ensuite été réalisés en enrobé à chaud. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Zunino pour 5.026,43€



PLACE DE L'ÉGLISE

Le parking de l'église sera prochainement totalement restauré. Le sol sera scarifié et des bordures seront posées pour délimiter 4 à 5 places de parking supplémentaire créées à cette occasion. Ces travaux seront réalisés en fin d'année par l'entreprise Trifault pour un montant de 21.045€ TTC.

Une table et poubelle sont également installées sous le sapin près de l'église et une table et une poubelle près du portique.

ÉGLISE



Dans le prolongement des travaux de restauration du clocher de l'église, le conseil avait décidé la rénovation de la toiture de la sacristie très abîmée, travaux également nécessaires pour assurer la protection des fresques de la sacristie.

Ces travaux ont été réalisés à notre entière satisfaction par l'entreprise Guillet du Pin la Garenne pour un montant de 19.165,80 €.

Le conseil municipal avait également budgété pour 34.140€, le nettoyage de 36 vitraux par dépose, de la mise en place de bavettes en plomb pour éviter l'humidité et la pose de grillage et fers en acier peint.

Ces travaux, réalisés par une jeune entreprise « les Ateliers Timotéo Vitraux » à Digny (28), se sont terminés fin octobre 2024.



TRAVAUX DE VOIRIE

- Réparation d'une partie de la voie communale de l'Hôtel Chappey et de celle de la Haute Viosne, travaux réalisés en bicouche.
- Réparation de la voie communale de Fanay et de la Baderie, travaux réalisés en enrobé.

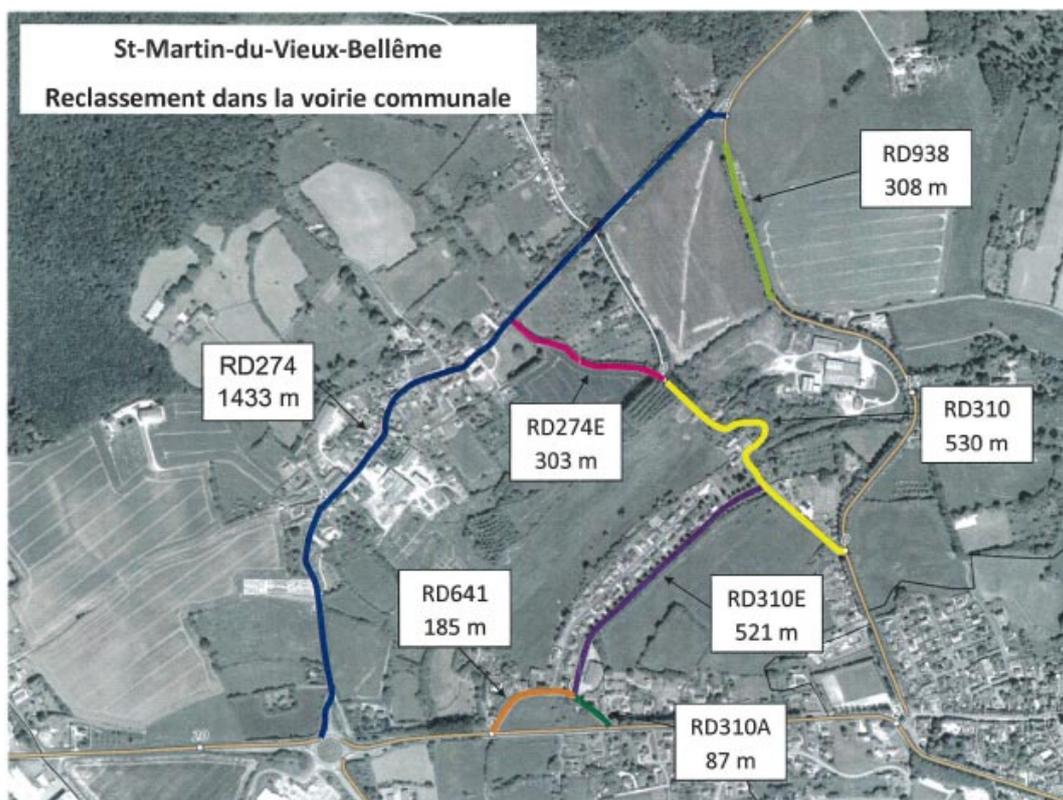


ARASEMENT ET CURAGE DE FOSSE

- Création d'un fossé sur le chemin de Bel Air.
- Arasement et création d'un fossé au lieu-dit Les Fontaines
- La Roulonnière : curage du fossé et arasement et pose de buse pour accéder au champ.

VOIES RETROCÉDÉES

Conformément à nos négociations, les voies départementales rétrocédées à la commune ont été réparées par une bicouche à l'émulsion.



Les panneaux d'entrées et de sorties d'agglomération sont posés entraînant la limitation de vitesse à 50km/heure sur les voies concernées.

Il reste cependant certains travaux à terminer par le Conseil Départemental pour respecter l'ensemble de nos demandes dans le cadre de la mise en service de la déviation.

- l'élagage des tilleuls situés rue de la Gare et des platanes à la petite Baudonnière.
- l'élagage des haies sur les voies, l'arasement des accotements et le curage des fossés.
- le bicouche sur l'accotement du départ de la déviation au centre bourg.
- la mise en place de barrières au chemin de l'Eclopchat et au chemin de la Souricière

ÉCLAIRAGE PUBLIC

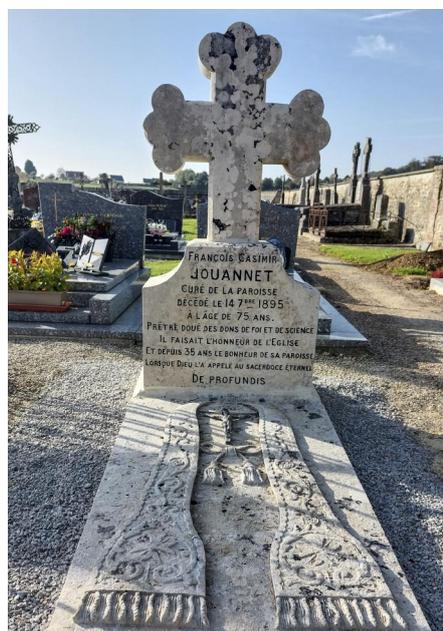


Dans un souci de diminuer la facture énergétique, l'éclairage public du bourg et des routes de Mamers et de Mortagne est passé en LED.

Les travaux dont la réalisation a été effectuée en janvier 2024 par le Territoire Energie 61 se sont élevés à 21.000 € subventionnés à hauteur de 10.000 € par le syndicat d'électricité.

CIMETIÈRE

La tombe du curé François Casimir JOUANNET, décédé le 14.07.1895 a été restaurée à la demande de l'association « Souvenir Français » pour un montant de 500 €.



TRAVAUX ENVISAGÉS EN 2025

La commission travaux/voirie a proposé au Conseil les travaux suivants pour 2025 :

- Restaurer le caniveau central du centre bourg
- Réflexion sur des travaux du cimetière afin d'en faciliter l'entretien
- Relèvement de 28 tombes par l'entreprise MOUSSET
- Le Conseil Municipal statuera lors de la prochaine réunion prévue le 9 décembre 2024.

INAUGURATION DE LA DÉVIATION DE SAINT-MARTIN DU VIEUX BELLEME

L'inauguration de l'ultime section de la rocade de contournement de Bellême s'est tenue le mardi 19 décembre 2023 en présence du Président du Conseil Général, Christophe De Balorre. Un an après le début des travaux et plus de 15 ans après le lancement du projet, le tronçon a été ouvert à la circulation ce même jour à 14 heures.

Ce projet tant attendu malgré les embûches, les attentes et les incertitudes, s'est enfin concrétisé. Désormais les poids lourds et les voitures empruntent la déviation qui raccorde les routes départementales 938 et 955, désengorgeant de fait le cœur de Bellême et assurent ainsi désormais la tranquillité des habitants de notre commune de Saint Martin.

Le trafic routier dans le bourg est, en effet, estimé aujourd'hui à moins de 100 véhicules/jour contre 800 véhicules/jour avant l'ouverture de la déviation.



Ordures Ménagères

Centres d'ordures ménagères

Une caméra a été installée sur le site de la Bruyère, elle est opérationnelle depuis avril 2024. Un conteneur semi enterré a été installé au lotissement des Tilleuls en octobre 2024.

Les cartes d'accès aux conteneurs semi enterrés ont été distribuées à la majorité des habitants. Ces cartes donnent accès non seulement aux conteneurs semi enterrés des sites de la Bruyère et des Tilleuls, **mais également à ceux des autres communes du pays Bellémois** pour la plupart en cours d'installation.



Les Biodéchets :

Depuis le 01.01.2024, tous les biodéchets doivent être obligatoirement valorisés en filière spécifique : compostage individuel ou collectif en application du code de l'environnement relatif à la collecte des biodéchets.

Les biodéchets concernent tout le monde :

le trognon de pomme, les épluchures de pomme de terre, de carotte, la peau de banane, les croûtes de fromage....

Le SMIRTOM propose l'acquisition de composteurs en bois (douglas non traité) tout en prenant en charge la moitié du coût **soit un reste à charge d'environ 50 €.**

La commune réfléchit également à la mise en place d'un composteur collectif, géré par le SMRTOM, au centre d'ordures ménagères de la Bruyère.





Depuis 2 ans, **tous les vendredis matins**,
des adhérents de l'association « **Le Perche actif** »
se retrouvent pour une séance de sophrologie
à la salle des associations de notre commune.

Le Perche actif est une association proposant des soins de support en milieu rural :
onco-coaching, activité physique adaptée (APA) et sophrologie à but thérapeutique
pour des personnes atteintes d'un cancer en traitement ou après traitement
ou souffrant d'une pathologie chronique (obésité, diabète, ALD).

Les séances sont encadrées par un professionnel expérimenté.
L'association, basée à Bellême a pour particularité d'avoir été créée et être administrée
par des personnes ayant été atteintes d'un cancer.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :
Mairie, 1 place de la république 61130 Bellême
Email : perche.actif@gmail.com

Pour soutenir notre action, vous pouvez aussi faire des dons par l'intermédiaire d'Helloasso :
<https://helloasso.com/associations/association-sportive-pour-la-santé-le-perche-actif>

Notre association est d'intérêt général, vos dons sont donc déductibles des impôts.



YOGA

Mme CORBIN Delphine
propose des cours de yoga
à la salle des associations

les lundis, les jeudis matins, les mardis et
les mercredis après-midi.

Ces cours sont collectifs ou individuels.



Si vous êtes

intéressés

Appelez

Delphine CORBIN

au

06 37 71 74 15

Etat des lieux sur la Fibre Optique dans notre commune



Au 30 septembre dernier sur les 440 adresses de la commune :

- 374 déployés
- 47 en cours de déploiement
- 14 en cible
- 5 en raccordement à la demande

Les statuts « **DÉPLOYÉ** » signifient que vous pouvez d'ores et déjà demander à un opérateur commercial le raccordement (toutes les adresses qui ne sont pas mentionnées ci-dessous).

« **EN COURS DE DÉPLOIEMENT** » indique que les prises sont actuellement embarquées pour être déployées (sans pouvoir vous donner de planning).

Il s'agit de « **la Feuillette** »- « **Kiki** »- **la Baderie - la Beaudonnière - la Clergerie - la Fouquerie - la Croix feu reine - la Soufletière - le Petit Périgny - le Moulin Neuf - Plaisance - Une partie de Sèche Terre - le Liard - le Moulin Neuf - les Hêtres - Numéro 2 - les 3 Coins.**

« **CIBLE** » est pour les prises type nouveau logement/lotissement. Il s'agit des futurs habitants des terrasses de « **Saint Mart** » (nouveau lotissement au Golf.) - trois logements de Fanay sont aussi concernés.

Enfin « **RACCORDEMENT DEMANDÉ** » :

Il s'agit des habitants de Croupe, la Ravalière (3) et Orgeval.

Les personnes doivent faire une demande auprès d'un opérateur commercial, cela déclenchera un délai de 6 mois maximum pour rendre leur logement éligible.

Je ne peux que vous conseiller à faire dès maintenant une demande pour gagner du temps, si vous souhaitez la fibre. En cas de difficulté ou de choix d'opérateur Bouygues, n'hésitez pas à solliciter **Monsieur Fontaine au Conseil Départemental au 02.33.81.60.00 Poste 61768.**



Courrier adressé fin novembre aux habitants dont l'adresse est modifiée

L'adressage, dénomination des rues et numérotation, est désormais obligatoire depuis le 01.07.2024, la compétence de mise en place ayant été donnée aux communes depuis la loi 3DS du 21 février 2022 (Différenciation- Déconcentration- Simplification). L'obligation de notre commune consiste donc à procéder à la dénomination et à la numérotation des voies et lieux dits et de transmettre ces adresses à l'administration centrale via une Base Adresse Nationale.

L'adressage est, en effet, une composante forte de l'aménagement de notre territoire et répond à de nombreux enjeux : améliorer l'efficacité des services de secours, faciliter les livraisons de courriers et de colis à domicile, accéder aux services tels que la fibre...

Dans cet objectif, le Conseil municipal a décidé au cours de la séance du 27 mai 2024 de lancer une refonte de son adressage communal de façon à y répondre en délibérant et en adoptant une décision de modification de votre adresse. Nous vous adressons une attestation de nouvelle dénomination pour faire valoir ce que de droit.

Le changement de votre adresse prendra effet dès réception de ce courrier.

Pour vous aider dans les démarches administratives liées à un changement de nom de voie ou de numéro, voici quelques indications :

Votre carte d'identité, passeport et permis de conduire portant l'ancienne adresse sont toujours valides.

«**service-public.fr**» vous propose de faire votre déclaration de changement d'adresse en ligne (numéro et nom de voie) et d'en informer les principaux organismes (Service des Impôts, CPAM, Caisse de retraite, EDF, ...) Il faudra vous munir au préalable des pièces administratives (pour plus de renseignements : **<https://www.service-public.fr>**. **Vous pouvez également être accompagné dans la réalisation des démarches à la Maison France Service de Bellême située en-dessous de la mairie.**

Le **certificat d'immatriculation de votre véhicule** doit être également modifié dans un délai d'un mois, à compter de la date donnée ci-dessus et (**<https://immatriculation.ants.gouv.fr>**). Cette démarche est gratuite.

La commune assure gratuitement la mise en place des panneaux de rue et la distribution des plaques de numéros. Les numéros doivent être apposés de manière visible depuis la voie principale.

Le propriétaire, si location, devra réaliser un avenant au bail de location pour prendre acte de cette nouvelle adresse.

Je vous confirme que les services de la Mairie restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées

Profil Synthétique de notre Commune : (source INSEE 2021)

Qui s'installe, reste ou quitte notre territoire ?

- Un solde naturel de -0,87% en moyenne chaque année impliquant plus de décès que de naissances sur le territoire soit une population qui évolue de -7,1% sur les 5 dernières années.
- Les plus de 75 ans représentent 19% de la population, parmi eux 39 personnes de plus de 80 ans vivent seules.
- 56 familles avec enfants contre 81 en 2014
- 20% part des nouveaux arrivants de moins de 24 ans.
- les retraités : première catégorie socio professionnelle s'installant au sein de la commune avec 45%.

Quelles sont les données économiques de notre territoire ?

- Revenu moyen par foyer fiscal : 25.914 € contre 25.274 € pour l'Orne, 27.595€ pour la Normandie et 30.311€ pour la France.
- Assurés du Régime Général sans médecin traitant : 16% contre 19% pour l'Orne soit 65 personnes concernées pour Saint Martin.

Recensement de la population 2024 :

La commune comptabilise 386 adresses d'habitation dont :

- 274 résidences principales
- 78 résidences secondaires soit 23%
- 1 occasionnelle
- 32 logements vacants

Nous remercions tout particulièrement nos deux agents recenseurs Christine Frétard et Nadine Boulay.



— Manifestations de la Commune —

Remise des dictionnaires aux futurs collégiens le 28 juin 2024



Comme chaque année, nous avons réuni dans la salle de la mairie les élèves venant de terminer leur année de CM2 et se préparant à intégrer le collège en 6ème. A l'occasion de cette manifestation, nous avons remis à **BATAILLE Marianne**, **HOYAU Marius** et **GIROUARD Mayline** un dictionnaire franco anglais ainsi qu'une calculette scientifique, cadeaux très utiles pour aborder le cycle secondaire.

Inauguration de l'Arbre de naissance le 20 septembre 2024.



Le 20 septembre a eu lieu l'inauguration d'un prunier en l'honneur des enfants de la commune nés en 2023. Les enfants **BOULAY Ulysse**, **SUCIU Ileana** et **LECHELON-TROADEC Hippolyte** ont une plaque à leur nom et prénom installée devant cet arbre fruitier.

La commune dispose désormais de 12 arbres, principalement fruitiers, sur un terrain situé dans le prolongement du terrain de football.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2024



Comme chaque année, la cérémonie du 11 novembre, commémorant la victoire et la paix, a été organisée.

Le maire a lu à cette occasion le message du Ministre des Armées et déposé une gerbe au monument aux morts.

Le maire a tenu à remercier Fernand Garnier qui accepte depuis plusieurs années d'être porte-drapeau.

Les participants se sont ensuite retrouvés dans la salle des associations pour partager le verre de l'amitié.

REPAS DES AINÉS



60 personnes ont partagé le repas préparé par le restaurant La Paix à Bellême et dansé au rythme de la musique jouée par Nicolas et Johanna ROCQUIN.

La décoration de la salle et l'animation ont été assurées par Bernard et Claudine ROTTIER, Françoise Belliard, Nicole et Jean-Louis BOULAY et Michelle JUIGNET.

Madame Geneviève MAUNY et M. Bernard CHARTRAIN, doyens présents dans l'assemblée ont été récompensés.

Une tombola a aussi été organisée et tous les participants ont reçu un prix.

— SAINT-MARTIN PATRIMOINE —

CONCERT DU 28 JUIN 2024 À L'ÉGLISE

Madame Sougy et Monsieur Andréotti, habitants du hameau de la Bruyère, et grâce à leur relation, ont organisé avec le concours de Guy Montinet, Président de Saint-Martin Patrimoine, la venue de **Christophe COIN**, musicien très connu.

Violoncelliste, gambiste, chef d'orchestre formé au conservatoire de musique et de danse de Paris et à la Schola Cantorum de Bâle, et Directeur artistique de l'ensemble baroque de Limoges.

Ce concert a été l'occasion pour le public enthousiaste venu nombreux admirer la dextérité de Christophe COIN avec son violoncelle sur des musiques de BACH, GABRIELLI et DALL'ABACO.

Nous remercions Christophe COIN pour avoir accepté de jouer gracieusement (recette au chapeau) pour l'Association Saint-Martin Patrimoine, de même que Madame SOUGY et Monsieur ANDREOTTI pour leur organisation ainsi que pour la qualité du cocktail qui s'est tenu à leur domicile à la suite du concert.



VIDE GRENIER À LA BRUYÈRE

Le 15 Septembre 2024, Guy Montinet, Président de Saint Martin Patrimoine a organisé avec le concours des habitants un vide grenier au hameau de la Bruyère.

Cette manifestation a connu un très vif succès avec plus d'une cinquantaine d'exposants



COMITÉ DES FÊTES

Présidente du comité des Fêtes de St Martin depuis 2017, Claudine ROTTIER avait estimé fin 2023 qu'il était temps de passer le relais souhaitant que d'autres bénévoles prennent la relève en 2024.

Assemblée Générale du 12 janvier 2024 :

Claudine ROTTIER procède à la lecture du rapport moral en rappelant les manifestations organisées annuellement (Repas dansant- 2 Lotos- Fête Communale-Noël des Enfants) et confirme sa décision de ne pas se représenter.

Danièle Cailly, Jean Pierre Thomelin et Mauricette Puyo font part de la même décision. Après lecture du rapport financier, **un nouveau bureau est donc nommé :**

**Présidente : Christelle DEBRY - Vice Président : Guy MONTINET - Trésorier : Yves LECOURBE
Secrétaire : Françoise BEILLARD - Secrétaire Adjointe : Virginie SOUGY.**

Claudine ROTTIER reprend la parole pour remercier les membres de son Comité tous présents depuis 2017 ainsi que leur conjoint pour l'excellent travail réalisé pendant ces 7 années de mandat dans une ambiance de franche camaraderie, ce qui permet de laisser une situation financière très saine à la nouvelle équipe (Trésorerie de 8.214, 54 €).

Le maire associe en son nom et en celui du conseil municipal ses remerciements à Claudine et à toute son équipe.



Ancienne Équipe



Nouvelle Équipe



Noël des Enfants 2023

Le 14 décembre 2023, 37 enfants et environ 40 adultes se sont réunis pour accueillir le Père Noël.

Des jeux et différents ateliers étaient à la disposition des enfants qui ont pu déguster un goûter avant la distribution des cadeaux.

Fête communale le 16 juin 2024

Une cinquantaine d'exposants étaient présents pour cette fête communale. Une belle journée malgré le temps qui n'était pas au rendez-vous.



Loto du 27 octobre 2024



160 personnes ont participé à cette manifestaion.

Services Utiles

Pour connaître la Pharmacie
de garde la plus proche

Composez le
32 37*
ACCESSIBLE 24h/24h

* Numéro Audiotel : 0,35 Euro TTC / min

Ou
Consultez en ligne


www.3237.fr



RésosGardés
3237



(Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)

Rue des Cytises – 61130 Bellême

T. 02 33 83 07 93

mail : siaep.perche.sud@orange.fr

ouverture le matin de 8h30 à 12h



Electricité : Te61

(Territoire Energie)

5 rue Valazé – 61 000 Alençon

T. 02.33.32.83.13

mail : energie61@te61.fr

Site : www.te61.fr

Numéro dépannage EDF : 09.726.750.061



altereo
eau et territoires durables

Le SIAEP du Perche Sud a retenu le cabinet Altéréo pour effectuer son étude patrimoniale

- Elle se déroulera de fin 2023 à fin 2025
- Objectif : Améliorer votre réseau d'eau potable



Véhicule qui sera présent sur le périmètre du syndicat du Perche Sud pendant la période de l'étude.

Pour tout renseignement complémentaire : veuillez contacter le syndicat du Perche Sud au 02.33.83.07.93



Déchets : SMIRTOM



(Syndicat Mixte Intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères)

8 rue du Tribunal – 61400 Mortagne au Perche – T. 02.33.25.55.87

Email : eco.tri@wanadoo.fr Site : www.sirtompercheornais.com





L'ÉTAT CIVIL



Naissances

PROUTEAU Emy née le 26 février
BLANCHET GUESNON Maé né le 24 mai



Décès

JULIENNE Geneviève	le 16 janvier
EMEL veuve COLIN Gisèle	le 30 mars
CHARRON épouse BEAUTÉ Suzelle	le 16 avril
PUYO Gilles	le 21 septembre



Mariages

BOULAY Thomas et MONGUILLON Amélie	le 3 août
NAUDIN Marine et JAILLÉ Florian	le 14 septembre
VAVASSEUR Stéphane et COTTEAU Manuella	le 21 septembre

L'AGENDA - PROCHAINES MANIFESTATIONS



14 décembre 2024 :

- Noël des enfants organisé par le comité des Fêtes à 15 h à la mairie

10 janvier 2025 :

- Assemblée Générale du comité des Fêtes salle association à 19h

11 Janvier 2025

- Vœux de Monsieur le Maire à la salle Roger Bellanger à 17 h

8 mars 2025 :

- Repas dansant à la salle des fêtes du Gué de la Chaîne.



- Informations pratiques -



Location de la salle

(Tarifs été ou hiver)

Habitants de la commune	Habitants hors commune
1 journée 150 - 170 €	1 journée 190 - 220 €
2 journées 220 - 250 €	2 journées 280 - 310 €

et 60 € par journée supplémentaire

Horaires de la déchetterie

➤ à Bellême et Colonard



Les horaires d'ouverture sont :

- pour la période d'été du 01/04 au 30/10 :
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- pour la période d'hiver du 01/11 au 31/03 :
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Cimetière

- Concession :
Terrain, Colombarium, cavurne
15 ans : 150 € - 30 ans : 400 € - 50 ans : 600 €
Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de la mairie.

Jardin du souvenir

Gratuit pour les habitants de la commune
50 € pour les habitants hors commune

Comment nous contacter ?

Votre Mairie est ouverte les

- Lundi de 9 h 00 à 12 h 00 & PM sur RDV
- Mercredi et Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi de 14 h 00 à 17 h 00

Vous êtes branchés Internet ?

Vous pourrez ainsi trouver de nombreuses informations utiles en accédant à l'adresse suivante :

www.saintmartinduvieuxbelleme.fr

et sur Facebook « Saint Martin du vieux Bellême »

Pour les photos, bulletins municipaux, comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal, etc., n'hésitez pas à consulter notre site.

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour assister à celles-ci.



Pour mémoire,

un arrêté préfectoral du 20/02/1991, relatif au bruit précise que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils bruyants peuvent être effectués

du lundi au vendredi : de 8 h à 12 h & de 14 h à 19 h,
les samedis : de 9 h à 12 h & de 15 h à 19 h 30,
les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Nous vous demandons de respecter ces horaires.



Nouveaux Arrivants

Vous qui arrivez dans la commune, n'oubliez pas de passer en mairie afin de :

- faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile

Vous avez 16 ans

Vous devez vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie.

Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter à différents examens, concours ainsi que pour la conduite accompagnée.

Se munir de son livret de famille et de sa carte d'identité.

